

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 1 août 2017 à 20h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

Sont présents : MM. Roland Leroux, maire  
Germain Dupuis, conseiller  
MME Nancy St-Pierre, conseillère  
M. Francis Boucher, conseiller  
M. Alexis Morin-Turgeon, conseiller

Sont absents : Mme Marie-Ève Paradis, conseillère  
M. Yves Lapointe, conseiller

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h35 par M. Roland Leroux, maire, Sophie de Courval, adjointe administrative, rédige le procès-verbal.

**01-08-2017**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à la majorité des personnes présentes que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point « varia » pour la séance. Le conseil a ajouté les dossiers suivants pour discussion :

- Le nom de la bibliothèque municipale vs la Commission de toponymie et la date pour l'ouverture officielle
- Le terrain de la caserne pour la nouvelle construction
- Abreuvoir à l'OTJ

**02-08-2017**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2017**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à la majorité des personnes présentes que le procès-verbal du 4 juillet 2017 soit adopté

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question du public personne n'est présent

**03-08-2017**

**PROJET DE RÉOLUTION/ ACCEPTATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2017-2020**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à la majorité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accorde le contrat de déneigement de l'entreprise C.G. Thériault inc. pour l'entretien des chemins d'hiver au montant de 66 235\$ plus taxes par année pour trois ans. Cette entreprise est le soumissionnaire le plus bas et répond également à toutes les exigences de l'appel d'offre.

04-08-2017

### **EMBAUCHE D'UN ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASERNE**

**CONSIDÉRANT** les informations transmises par Francis Boucher concernant les récentes démarches pour la construction de la caserne ;

**CONSIDÉRANT** la rencontre sur le terrain de la caserne actuelle avec un architecte de la région et le directeur incendie KamEst M. Robin Laplante ;

**CONSIDÉRANT** les délais courts pour la transmission des documents pour la subvention promise par le programme PIQM ;

**CONSIDÉRANT QUE** la bâtisse aura la même superficie que sur les plans préliminaires ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à la majorité des membres présents que le conseil embauche M. Alfred Pelletier, architecte afin de produire des plans finaux et faire l'appel d'offres pour la construction d'une nouvelle caserne. M. Pelletier demande des honoraires de 5% des couts des travaux de construction de la caserne.

05-08-2017

### **ACHAT D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE.**

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain actuel de la caserne occasionne des problèmes tels que; un sol inadéquat, beaucoup de remplissage et la partie de terrain pour la station de Bell. Le conseil mentionne que le choix d'un autre emplacement est inévitable;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a deux terrains qui semblent correspondent pour la construction de la caserne soient :

- la propriété de M. Gérald St-Pierre sur la rue principale Ouest au numéro de matricule 6974-05-1662 et le cadastre #5171124 du Québec :
- la propriété de M. Éric Charest rue de l'église au numéro de matricules 6974-57-8834 et le cadastre #5171209. Le conseil favorise celui de M. St-Pierre :

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à la majorité des membres présents que M. Roland Leroux, maire, rencontrera M. St-Pierre afin de conclure la transaction avec M. St-Pierre par une offre d'achat de 12 500\$. L'achat du terrain est conditionnel à ce que l'analyse du sol soit conforme à la construction de la nouvelle caserne. M. le maire discutera avec M. St-Pierre et par la suite s'il y a entente entre les parties le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer au nom de la municipalité l'acte notarié.

06-08-2017

### **INSTALLATION D'UN ABREUVOIR À L'OTJ**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à la majorité des membres présents de faire l'installation d'un abreuvoir extérieur à l'OTJ., Alexis est plombier et a récupéré un abreuvoir usagé et en fera l'installation avec l'aide de l'inspecteur

municipal. M. Morin-Turgeon offre l'abreuvoir et l'installation gracieusement.

07-08-2017

### **RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2017 et ce, pour la période du mois de juillet 2017 ;

Prélèvements directs :

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

Frais de déplacement et de repas :

Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$

Salaires et frais Desjardins : P.P. 12 et 13. : 15 801.69

Liste des comptes à payer au 31 mai 2017 : 18 881.59 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Germain Dupuis et résolu à la majorité des membres présents qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité sauf celui de Gaétan Bolduc pour des fin de vérification. Cette facture était inscrite en erreur au montant de 357,54 \$.

08-08-2017

### **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE RESTIGOUCHE /SOLIDARITÉ MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QU'**une poursuite de 1,5 millions en dommages et intérêts par la compagnie Gastem parce que la municipalité a adopté un règlement, à défaut d'en avoir un au provincial, en 2013 visant à protéger les sources d'eau potable des citoyens ;

**CONSIDÉRANT** la situation de la petite municipalité de Ristigouche (157 habitants en Gaspésie et une perception de taxes annuelle de 134 000 \$) dans sa bataille contre la pétrolière Gastem et le procès qui se tiendra du 5 au 18 septembre 2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Nancy St-Pierre et résolu à la majorité des membres présents d'apporter une aide symbolique de 100\$ à la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est aux fins de cette bataille judiciaire.

09-08-2017

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Germain Dupuis et résolu à la majorité des membres présents que la séance est levée à 22h15.

\_\_\_\_\_  
Roland Leroux, maire

\_\_\_\_\_  
Sophie de Courval, adj administrative

